# cheveu2logo FRW

Ensemble pour des villages vivants

Ardenne-Famenne

Ardenne-Famenne

Marloie, le 31 mai 2018



**Compte-rendu de la réunion de CLDR**

*Villers-sur-Lesse, le 28 mai 2018*

Présents :

* Christophe Davin (Président), Corinne Mullens (Vice-Présidente), Jean-Pol Lejeune, Albert Maniquet, Thierry Lavis, Rudy Therasse, Françoise Lebeau, Joseph Brisbois, Jean-Luc Fivet, Eric Jeanbaptiste, Françoise Guyot, Nicole Martin, Gwenaël Delaite, Alain Henrard, Jean-Paul Marsigny, Anne-Françoise Loop et Noëlla Jacques, membres de la CLDR ;
* Jean-Philippe Hamal, bureau Aménagement sc, auteur du PCDR ;
* Séverine Schonne et Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

* Annick Louis, Florence De Crawhez, Etienne Griffe, Charlotte De Heneau, et Louis Melignon, membres de la CLDR ;
* Isabelle Halin, agent relais à l’administration communale.

----------------------------------------------------------

Monsieur Christophe Davin, Président, accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à Villers-sur-Lesse, dans la salle Concordia fraichement restaurée par la commune. Il salue tout particulièrement Madame Noëlla Jacques, qui remplace Madame May Dubois, démissionnaire.

La FRW présente ensuite l’ordre du jour. Cette rencontre sera consacrée à l’analyse de l’ensemble des fiches-projets fournies par le bureau d’études Aménagement.

**1. Approbation du compte-rendu**

Le compte-rendu de la réunion du 27 février 2018 est approuvé sans modification et sera mis en ligne sur le site [www.rochefort-odr.info](http://www.rochefort-odr.info).

**2. RAPPEL DU CONTEXTE**

Avant de rentrer dans le détail des fiches-projets, la FRW replace la réunion dans son contexte.

Lors de la dernière réunion, fin février, les participants ont retravaillé en sous-groupes et amendé différentes fiches du lot 1. Il a ensuite fallu laisser du temps à l’auteur du PCDR (bureau AMENAGEMENT) pour récolter de quoi alimenter les autres fiches (contact avec de nombreuses structures et personnes ressources) pour répondre aux exigences légales. L’objectif était de disposer de toutes les fiches pour avoir une vue d’ensemble du dossier. Cela explique le délai, plus long que d’habitude, entre les deux réunions de la CLDR.

Le travail de l’auteur de PCDR et les informations fournies par la CLDR ou la commune ont conduit à modifier certaines fiches. Il s’agissait surtout de se donner un maximum de chances que le projet aboutisse et soit financé, d’ajouter de la cohérence au dossier, de s’assurer de la « durabilité »… mais en conservant la philosophie initiale de chaque projet. Ces propositions de modifications seront présentées au fil de la réunion et la CLDR sera invitée à se prononcer sur ces changements.

Le rôle des membres de la CLDR lors de cette réunion est donc de donner des avis sur le contenu des fiches-projets, de vérifier que les orientations données correspondent aux souhaits des habitants et répondent à la stratégie de développement. Néanmoins, il n’est pas nécessaire de rentrer dans trop de détails : lors de sa mise en œuvre, chaque fiche sera retravaillée par un bureau d’études spécialisé et les citoyens ou associations concernés, ainsi que la CLDR, seront à nouveau consultés.

La finalisation du PCDR se précise petit à petit. Si le travail de l’auteur le permet, la CLDR pourrait approuver l’ensemble du dossier lors de sa prochaine réunion, le mardi 19 juin. Le PCDR serait alors soumis au Conseil communal début juillet. Il faudra ensuite présenter le PCDR devant une commission d’avis de la Région wallonne (Pôle Aménagement du Territoire) avant d’espérer son approbation par le Gouvernement wallon. A partir de ce moment-là, la commune pourra négocier une première convention assortie de subsides. La CLDR restera à la manœuvre pour la mise en œuvre concrète des projets.

**3. avis de la cldr sur les fiches-projets**

**3.1. Généralités**

Comme convenu lors de la dernière réunion, les agents de développement ont créé une page cachée sur le site internet [www.rochefort-odr.info](http://www.rochefort-odr.info), uniquement accessible aux membres de la CLDR. Les fiches-projets y ont été déposées par la FRW au fur et à mesure de leur rédaction par le bureau Aménagement. Les membres de la CLDR pouvaient y lire les fiches ou ils pouvaient aussi demander une copie papier à l’administration communale.

La numérotation des fiches-projets est indicative et ne constitue pas un ordre de priorité dans les lots.

Pour rappel, les fiches sont réparties en 3 lots :

* *Lot 1 : projets à initier dans les 3 ans de l’approbation du PCDR, présentés via des fiches-projets précises (avec estimatif financier…)*
* *Lot 2 : projets à initier dans les 4 à 6 ans, avec des fiches-projets moins précises (sans estimatif financier…)*
* *Lot 3 : projets à initier dans les 7 à 10 ans, avec des fiches-projets succinctes*

*Les projets réalisés ou en cours sont repris dans un « Lot 0 » sous la forme d’un catalogue indicatif.*

Les modifications les plus importantes proposées sont les suivantes :

* « Création d’un point de vente de produits locaux à Rochefort centre » devient « Création d’un atelier rural à Préhyr » : un atelier rural est clairement subventionnable dans le cadre du développement rural… ce qui n’empêche pas de le mettre à disposition de l’asbl RELAIS.
* « Création d’une épicerie coopérative à Laloux » devient « Rénovation de l’ancien presbytère de Laloux en logements tremplins/intergénérationnels et épicerie coopérative » : selon des informations récentes, le presbytère va prochainement devenir inoccupé et l’ensemble du bâtiment pourrait faire l’objet d’une rénovation.
* « Aménagement d’un espace de jeux à Lessive » : ce projet est placé en Lot 0 car les jeux sont disponibles et la commune s’engage à les placer dès qu’un terrain sera trouvé. Le site repris dans la fiche-projet n’est pas idéal car il longe une voirie et va nécessiter des aménagements de sécurité. Dans le cadre du projet « Le jardin des paraboles », il est aussi prévu de créer deux plaines de jeux accessibles à tous les habitants.
* « Création d’espaces verts dans les écoles avec le Contrat rivière Lesse » : ce projet est intégré dans la fiche relative à la création d’un PCDN.
* « Aménagements d’espaces publics, de rencontre et de parcs » : cette fiche inclut aussi l’aménagement des abords de la maison de repos de Préhyr.
* « Mise en œuvre des recommandations de l’étude « projet de Ville » à Rochefort centre » : cette nouvelle fiche est créée en Lot 3 et comprendra notamment l’amélioration des parkings, la voie d’évitement de Rochefort centre, la Place de la Gare, l’ascenseur du Hableau vers le centre-ville… L’étude globale, pour laquelle un auteur est désigné, permettra de dégager des priorités et de préciser les aménagements les plus adéquats ; cela évitera de travailler au coup par coup.
* « Rééquilibrage des activités touristiques, commerciales et résidentielles à Han sur Lesse » : cette fiche est placée en Lot 0 car la commune vient de désigner un bureau d’études.
* **Les participants donnent leur accord sur ces modifications** ; ils passent ensuite toutes les fiches en revue et chacun est invité à faire part de ses remarques. Le texte ci-dessous reprend les principaux points d’attention ; l’auteur de PCDR a pris note de tous les détails.

Quelques remarques générales sont à intégrer dans un maximum de fiches :

* Faire le lien avec Rochefort 2.0 (communication, nouvelles technologies de l’information et de la communication…) par des propositions concrètes et innovantes
* Prendre en compte la nature et la biodiversité dans les différents aménagements, les rénovations de bâtiments…
* Cocher tous les objectifs remplis par chaque fiche-projet pour montrer la complémentarité des projets entre eux et les liens avec la stratégie globale de développement
* Simplifier certains intitulés pour une meilleure appropriation et compréhension des fiches.

**3.2. Fiches du Lot 3**

1. Revalorisation du site de la gare de Jemelle pour assurer son maintien et son développement : l’ancien atelier des locomotives pourrait accueillir une salle polyvalente, notamment pour des évènements qui se tiennent actuellement dans le hall des sports de Jemelle, mais qui sont peu compatibles avec l’endroit (Foire aux vins…). Une autre partie du bâtiment aurait une vocation économique (espace de co-working, accueil d’entreprises…) vu la proximité de la gare et donc les liaisons rapides vers Bruxelles et Luxembourg.
2. Adaptation de l'enseignement et des formations proposées en lien avec les spécificités de la commune : il s’agira de voir les possibilités avec les écoles, le CEFA…
3. Aide à l'installation des jeunes agriculteurs : la commune peut aider les agriculteurs à accéder aux aides existantes (régionales, européennes…) mais peut aussi mettre en place des aides complémentaires (financières, techniques, administratives…).
4. Création de logements dans les villages : certains villages sont ciblés parce que leur population diminue et/ou les zones bâtissables sont réduites.

Au niveau de Mont-Gauthier, une procédure de modification du plan de secteur est en cours. Il est proposé d’étudier la prolongation de la zone d’habitat à caractère rural à l’est du village, jusqu’à la scierie.

1. Aménagement des abords de la maison de repos de Préhyr : comme expliqué ci-dessus, ce projet est intégré dans la fiche « « Aménagements d’espaces publics, de rencontre et de parcs ».
2. Mise en place du projet de ville à Rochefort : comme expliqué aussi, il s’agira de mettre en œuvre les recommandations de cette étude au niveau de la place de la Gare, de l’attractivité des parkings, de la voie d’évitement, de l’ascenseur depuis le Hableau…
3. Dynamisation et verdurisation du site du vélodrome et de ses abords : plusieurs éléments sont à prendre en compte :
   * Des activités sont régulièrement organisées sur le vélodrome ; les participants estiment que ce fonctionnement est satisfaisant.
   * Le RAVeL entre Rochefort et Jemelle est une solution intéressante pour les touristes, mais il faudrait améliorer sa signalisation au départ de la gare.
   * Par contre, le RAVeL n’est pas attractif pour les piétons (déplacements utilitaires) car le parcours semble plus long et n’est pas éclairé. L’accès au vélodrome et à ce quartier n’est pas possible depuis le RAVeL et impliquerait la construction d’une passerelle sur la Lhomme. La solution la plus simple serait peut-être l’aménagement d’un cheminement piéton en contrebas de la route régionale (côté droit en allant vers Jemelle), entre le rond-point à l’entrée de Rochefort et le rond-point près du vélodrome. Attention aussi à tenir compte du caractère inondable du terrain.
   * Un parcours VITA avait été imaginé sur la rive gauche de la Lhomme, mais le DNF s’y est opposé.
4. Création d'espaces verts dans les écoles : ce projet est intégré dans la fiche relative à la création d’un PCDN.
5. Création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable : voir au niveau de Rochefort en Transition.
6. Placement de panneaux solaires pour réduire la facture énergétique communale : OK !
7. Soutien communal aux clubs sportifs et développement d’infrastructures : la création d’une piste d’athlétisme est un projet très ambitieux, mais il y a une réelle demande, évoquée aussi dans le cadre de la rénovation du complexe sportif de Jemelle. Il faut donc garder cette idée.
8. Développement de services d'aide à domicile pour les aînés : la demande pour ce type de services va certainement augmenter vu le vieillissement de la population. Il faut d’abord soutenir ce qui existe, puis compléter progressivement le dispositif en fonction des demandes.
9. Mise en place d'un WIFI urbain : la commune a répondu à un appel à projets européen pour équiper Rochefort-centre. A l’inverse, certaines personnes militent pour des zones sans ondes électromagnétiques…

**3.3. Fiches du Lot 2**

1. Développement d’initiatives citoyennes pour soutenir l’économie locale : il faut revoir la description du projet (un repair’café ou un service d’échange local (SEL) ne soutiennent pas vraiment l’économie locale, même s’ils ont d’autres intérêts ; le référencement GPS des entreprises ne peut pas être porté par des citoyens…). La CLDR n’a pas d’idée particulière pour alimenter davantage la fiche mais la trouve néanmoins essentielle. Le Volti (monnaie locale) est une initiative intéressante mais encore trop méconnue. 🡪 L’auteur de PCDR va consulter l’ADL et Rochefort en Transition pour savoir ce qu’ils mettent déjà en place et dans quoi les citoyens pourraient s’investir en priorité pour soutenir l’économie locale.
2. Acquisition, rénovation et embellissement des logements au centre de Jemelle : Jemelle est une des portes d’entrée de la commune de Rochefort et l’image donnée pourrait être meilleure. L’idée est que la commune puisse racheter certains logements, les restaurer et les remettre sur le marché (vente ou location). Cela vient en complément de l’opération de rénovation urbaine. Il peut s’agir d’anciens commerces qui doivent trouver une nouvelle vocation, de très petits logements à regrouper… voir d’espaces publics à créer pour aérer, reverdir certains quartiers. L’espoir est aussi d’avoir un effet d’entrainement sur le privé. Peut-être pourrait-on ajouter dans la fiche des aspects de sensibilisation des habitants à embellir leur propriété ? Les vitrines laissées vides pourraient aussi être valorisées pour donner une autre image du village (affiches photos d’antan, autocollant, textes, poèmes…).
3. Création de logements publics au centre de Rochefort : le contexte est très différent de celui de Jemelle. Dans le cadre de futures opérations immobilières, cette fiche donne l’opportunité à la commune de financer des logements publics, à proximité directe du centre-ville. Pas de localisation plus précise, il est important de laisser la porte ouverte à tout site sur Rochefort centre, pour autant que la situation soit pertinente (proche des facilités, des services, des commerces…)
4. Aménagement d’espaces publics, de rencontre ou de parc : il faut ajouter les abords de la maison de repos de Préhyr, retirer les abords du kiosque de Jemelle (autre fiche) et laisser la possibilité d’ajouter d’autres espaces. Dans la fiche, il faut remplacer : « partie haute de Jemelle » par « parc Kéog » afin que chacun situe mieux la localisation.
5. Aménagement d’un espace multisports pour le Ry de Vachaux : les représentantes du Ry de Vachaux dans la CLDR ont sondé leurs concitoyens et la situation idéale serait soit à côté de la maison de village, soit à côté du presbytère. Le souhait des habitants est de conserver un aménagement aussi vert et intégré que possible.
6. Amélioration de l’esthétique de Mont-Gauthier : il faut adapter la justification au contexte du village concerné. Quitte à déplacer les filets d’eau et faire des trottoirs, autant en profiter pour étendre le réseau d’égouttage de la Placette vers le haut du village – entre le n°63 et le 73 et encore plus loin si futur lotissement à proximité de la scierie. Notons que les aménagements suggérés dans la fiche ne prévoient pas une piste cyclable mais visent à réduire la largeur de la route pour induire une réduction de la vitesse chez les usagers de cette route régionale.
7. Innovation dans les solutions de mobilité proposées sur le territoire et communication sur ces possibilités : la liaison vers le parc d’activités économiques de Rochefort ne semble pas être une demande. Par contre, il faut communiquer sur les initiatives existantes (carpool, services de mobilité…).
8. Valorisation des ressources aquifères non potables : les pompes ne font pas toujours partie du patrimoine (cf pompages fermiers) ! A noter que pour le Ry de Vachaux et Mont-Gauthier, on compte 8 pompes. Attention lors de la remise en état de veiller à ne pas dénaturer l’aspect patrimoniale des pompes existantes. Il sera aussi essentiel de sécuriser les lieux (certains puits sont profonds), de mettre en place un dispositif de pompage efficace et de préciser que l’eau n’est pas potable. Cette approche pourrait viser un site par village.
9. Valorisation des plans d’eau de Rochefort et Han-sur-Lesse : la fiche se concentrera en priorité sur Han-sur-Lesse et Rochefort. L’objectif est de rapprocher le visiteur / promeneur de l’eau, en accord évidemment avec les réglementations en vigueur mais attention également de tenir compte de l’évolution du niveau des cours d’eau (la dépression de la Famenne est une zone où il pleut moins qu’ailleurs). *NB : un projet similaire a été refusé par la Commission régionale d’Aménagement du Territoire lors du précédent PCDR…*
10. Création d’activités intergénérationnelles au centre-ville mais surtout dans les villages : à Jemelle, la Maison des Jeunes mène déjà beaucoup d’actions à ce niveau-là. Il faut profiter de l’installation de la nouvelle crèche à Préhyr pour y créer des activités intergénérationnelles. Des potagers collectifs pourraient se retrouver dans cette fiche (ou dans celle relative au PCDN).
11. Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées : à Jamblinne, il serait intéressant de trouver le système idéal pour faire ralentir les véhicules dans la descente, surtout les poids lourds qui occupent une bonne partie de la route. A noter également que la rue Spolame à Wavreille est à mettre entre parenthèse car les riverains ne sont pas d’accord entre eux concernant les aménagements. **🡪 Compléments d’infos dans le projet 1 du lot 1.**
12. Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux : **le choix de la liaison prioritaire se trouve repris dans la fiche 3 du lot 1 (cf. ci-dessous).**
13. Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort : **🡪 le choix des éléments prioritaires est repris dans la fiche 7 du lot 1 (cf. ci-dessous).**  S’ajoutent à la liste (dans le lot 2) : la mise en valeur et restauration des pierres à laver à Eprave, les 4 pompes à eau de Mont-Gauthier, les anciennes pierres tombales dans le mur de l’église de Lessive (notamment celle d’un Bourgmestre qui a exercé 60 ans !). L’inventaire photo existant (ancienne CLDR) sera mis à disposition de tous sur le site de l’ODR (dès que la FRW le recevra).

**3.4. Fiches du Lot 1**

1. Aménagement des entrées de village + sécurisation des traversées : Priorité 1 🡪 routes communales sur lesquelles la Ville a la maîtrise. La CLDR choisit de conserver dans le lot 1
   * **Les entrées de village de Forzée, Buissonville, Lessive, Belvaux, Laloux et Jamblinne ainsi que la rue de la Lhomme à Jemelle :** la fiche portera sur un aménagement similaire d’entrée de village, alliant simplicité, efficacité et esthétisme**.**
2. Rénovation de la salle de Mont-Gauthier en maison de village polyvalente

Les plans qui se trouvent dans la fiche émanent du comité de la balle pelote. Un membre de la CLDR habitant le village reprécise le fait que cette salle ne sera jamais une véritable maison de village étant donné le fort taux d’occupation par la balle pelote durant une bonne partie de l’année. Par contre, étant donné qu’il n’y a pas d’autre solution pour disposer d’un local polyvalent à Mont-Gauthier, il sera indispensable d’avoir un comité de gestion de l’infrastructure composé de membres de la balle pelote mais aussi de citoyens afin d’assurer un certain équilibre dans l’occupation des locaux. Il ajoute également que l’extension prévue côté ouest bloquera l’accès à l’arrière des propriétés des habitants de la rue Saint Rémy. Pourquoi ne pas envisager une extension côté est (en zone agricole au plan de secteur mais ce terrain n’a déjà pas une vocation agricole).

1. Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux : l’auteur de PCDR a consulté le Pays de Famenne dont la priorité est d’aménager une liaison derrière l’Abbaye. Cette proposition ne rejoint par les souhaits exprimés dans le cadre du PCDR. La CLDR choisit donc un aménagement proposé par la population, la liaison du Ry de Vachaux au RAVeL via Jambjoule, qui semble la plus facile à mettre en œuvre.
2. Mise en place d'un PCDN : Monsieur Mélignon, Président du GRE (Groupement de Réflexion sur l’Environnement) est excusé à la présente réunion mais a précisé par e-mail que le GRE pourrait très bien intégrer le PCDN pour éviter les doublons et obtenir une plus grande efficacité pour ce nouveau PCDN.
3. Installation d'un point de vente centralisé et permanent de produits locaux à Rochefort-centre : l’intitulé de cette fiche est modifié en « Création d’un atelier rural » à Préhyr. Il faut envisager la possibilité de faire plusieurs espaces destinés aux PME/TPE dans l’ancien réfectoire. Ce sera parfaitement complémentaire avec la maison des associations qui va voir le jour sur le site également.
4. Mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins sur la commune : pas de remarque concernant le contenu de la fiche. Peut-être serait-il intéressant de lire les conclusions de l’enquête réalisée par le CAPRU sur le sujet pour alimenter davantage la fiche ou le justificatif. NB : une maison médicale va ouvrir à Jemelle à l’automne.
5. Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort : la CLDR choisit de conserver en lot 1 les propositions suivantes
   * Abords du kiosque à Jemelle
   * Abords du belvédère à Han-sur-Lesse
   * Reconstruction de la tour d’observation de l’Ermitage de Resteigne à Auffe.

NB : l’ancien four à Wavreille est en train d’être remis en état par le Service travaux de la commune.

La CLDR insiste également pour qu’on soit attentif à la biodiversité lors des rénovations des éléments et à faire le lien avec le défi transversal Rochefort 2.0.

1. Soutien à l'installation de services et de commerces de proximité dans les villages, en particulier soutien à la création d'une épicerie coopérative à Laloux : l’intitulé de cette fiche est modifié suite à l’opportunité de disposer de l’ensemble du presbytère de Laloux à réaffecter. Cette fiche devient : « Création de logements tremplins/ intergénérationnels dans l’ancien presbytère de Laloux ». Ainsi, l’un des logements peut être affecté à l’épicerie coopérative et on remplit également l’objectif de créer du logement dans les villages pour assurer de la vie dans ceux-ci (école, vie associative…) De plus, le logement tremplin favorise l’installation définitive des jeunes sur leur commune.
2. Aménagement des abords de la salle de Buissonville : pour alimenter cette fiche, l’auteur de PCDR a consulté le comité de la salle existante qui disposait déjà d’un projet.
3. Aménagement de la salle et de la place d'Havrenne : il est important de trouver une solution pour démarquer la route principale du terrain de balle pelote.

**4. divers**

* **La prochaine réunion est fixée au mardi 19 juin 2018 à 19h30** (normalement ce sera dans la salle du Conseil communal à Rochefort mais le Président prépare une petite surprise si la météo est clémente…). Cette réunion finalisera l’élaboration du PCDR. Les différentes parties du document seront mises en ligne sur le site pour le 11 juin 2018. Vous serez invités à relire tout ou partie du PCDR avant de l’approuver (s’il vous convient !) le 19/06. Les participants devront aussi proposer le premier projet à mettre en œuvre (finançable par le développement rural) car la commune ne peut pas lancer les 10 projet du Lot 1 en même temps.
* Ce serait intéressant que les membres de la CLDR se rendent tous ensemble à un match de balle pelote. Quand et où ?

**Fondation rurale de Wallonie**

Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie

084/21 98 60 famenne@frw.be

**Merci de votre participation !**

Séverine Schonne et Alain Jacquet

*Agents de développement*